



DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DE LA VALORISATION PATRIMONIALE
Division de la communication digitale et de la presse

COMMUNIQUÉ

Paris, le 23 octobre 2024

Commission du développement durable

Le Parlement approuve la nomination de M. Pierre-Marie Abadie, proposée par le Président de la République, aux fonctions de président de l’Autorité de sûreté nucléaire

Mercredi 23 octobre 2024

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2024, la commission du développement durable de l’Assemblée nationale, présidée par [Mme Sandrine Le Feur](#) (EPR, Finistère), a procédé à l’audition de **M. Pierre-Marie Abadie**, dont la nomination aux fonctions de président de l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN) est proposée par le Président de la République.

En application de la [loi organique n° 2010-837](#) et de la [loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010](#) relatives à l’application du cinquième alinéa de l’[article 13](#) de la Constitution, la proposition de nomination du président de l’ASN par le Président de la République est soumise à l’avis favorable des commissions compétentes de l’Assemblée nationale et du Sénat.

Compte tenu du résultat du scrutin de la commission de l’aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, dépouillé simultanément le 23 octobre 2024, **les commissions des deux assemblées ont émis un avis favorable à la nomination de M. Pierre-Marie Abadie aux fonctions de président de l’ASN.**

Le résultat du scrutin est le suivant :

	Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale	Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat	Cumul des résultats
Nombre de votants	49	37	86
Bulletin(s) blanc(s)	12	13	25
Suffrages exprimés	37	24	61
Seuil des 3/5 ^{ème} des suffrages exprimés	22	14	36
Avis favorables	25	19	44
Avis défavorables	12	5	17

Contact presse : Pierre-François Derminon – pfderminon@assemblee-nationale.fr – 01.40.63.57.86